

Recommandation 1511 (2001)¹

Version finale

Situation culturelle au Kosovo

Assemblée parlementaire

1. La culture et l'éducation figurent parmi les premières victimes de tout conflit: celui du Kosovo n'a pas fait exception à cette règle. Pourtant, elles représentent, à long terme, un moyen des plus efficaces pour prévenir ce genre de conflit, car elles contribuent à éradiquer les stéréotypes et les préjugés, de même que l'intolérance qui les suscite.
2. Le système éducatif au Kosovo nécessite un soutien urgent et massif, en raison non seulement de la destruction des installations et du manque d'enseignants, mais aussi et surtout de la ségrégation qui demeure entre les élèves et les étudiants d'origines ethniques différentes et du risque potentiel que se développent des politiques d'enseignement fondées sur une rhétorique nationaliste et un discours de haine.
3. Parmi les autres grands problèmes en ce domaine figurent le taux élevé d'abandon de la scolarité après le cycle primaire, en particulier parmi les filles et en milieu rural, l'absence de formation des enseignants et l'inadéquation des méthodes d'enseignement, le très faible niveau de fréquentation des écoles maternelles, l'absence de participation des parents depuis la fin du conflit, la non-scolarisation des enfants handicapés et la corruption qui règne au sein de l'université.
4. Un autre domaine très préoccupant, dans lequel il est urgent d'intervenir, est la protection du riche patrimoine culturel. Les bâtiments historiques - ottomans, serbes et albanais - après avoir souffert d'années d'abandon et de guerre, subissent maintenant les conséquences d'une reconstruction menée à grande échelle, sans contrôle ni réglementation.
5. On se trouve face à une situation chaotique, causée par des difficultés financières, administratives et logistiques, par l'absence de coordination entre les organisations internationales et non gouvernementales, et par l'ampleur des activités non autorisées, voire illégales. Un grand nombre de professionnels dévoués et compétents travaillent dans des institutions locales isolées, contrariées dans leur action et financièrement démunies depuis des années.
6. Le Conseil de l'Europe devrait aussi contribuer à ranimer le paysage culturel, ainsi qu'à faire adopter une législation efficace et une autorégulation dans le domaine des médias. Des programmes concernant la jeunesse et le sport sont également nécessaires et pourraient sensiblement aider à alléger le climat de tension.
7. Les récents conflits qu'ont connus les Balkans ont clairement montré que les problèmes actuels ne peuvent être réglés qu'au seul niveau local. L'Assemblée estime donc que le Conseil de l'Europe devrait s'engager en faveur de la restauration et de la démocratisation des systèmes éducatifs et culturels au Kosovo, parallèlement à ses efforts dans le même sens menés en Serbie et au Monténégro, même s'il n'est pas encore possible ou souhaitable de relier ces actions.
8. L'ampleur des défis auxquels la communauté internationale doit faire face est sans précédent. La longue expérience du Conseil de l'Europe en matière de coordination et d'aide en expertise, tant en termes d'assistance technique que de médiation dans les questions complexes de droit à l'éducation et à la culture, le met en mesure d'apporter une contribution particulièrement importante.

1. *Discussion par l'Assemblée* le 25 avril 2001 (12^e séance) (voir [Doc. 9053](#), rapport de la commission de la culture, de la science et de l'éducation, rapporteur: M^{me} Poptodorova). *Texte adopté par l'Assemblée* le 25 avril 2001 (12^e séance).



9. A cet égard, l'Assemblée se félicite de deux accords signés avec la Mission des Nations Unies au Kosovo (Minuk) et avec la Banque mondiale concernant une aide à la réforme du système éducatif, depuis l'enseignement primaire jusqu'à l'enseignement supérieur.

10. L'Assemblée se félicite également de la publication, en coopération avec la Commission européenne, d'une étude sur l'état du patrimoine culturel du Kosovo, menée dans le cadre du Programme de coopération et d'assistance techniques et du Plan d'action pour le patrimoine culturel au Kosovo.

11. En conséquence, l'Assemblée recommande au Comité des Ministres d'assurer au Conseil de l'Europe les moyens de continuer à jouer un rôle décisif en matière d'assistance et de promotion de la coopération dans les domaines éducatif et culturel au Kosovo.

12. Elle recommande également au Comité des Ministres de poursuivre, en collaboration avec la Minuk, ainsi qu'avec les organisations internationales et non gouvernementales concernées, une évaluation approfondie des besoins d'aide en matière de culture, d'éducation, de médias, de patrimoine culturel, de jeunesse et sport, et, notamment:

12.1. de concourir dans ses domaines de compétence à la rédaction d'un cadre juridique à l'intention du gouvernement autonome provisoire du Kosovo;

12.2. de veiller à une décentralisation efficace des responsabilités dans le domaine de l'éducation et de la culture, garantissant autant que possible leur indépendance vis-à-vis des pressions politiques locales;

12.3. de soutenir le projet de formation de 26 000 enseignants qui est en cours au Kosovo et qui constitue une mesure particulièrement urgente dans le but d'améliorer la qualité de l'enseignement;

12.4. d'achever la révision des programmes d'étude et des manuels;

12.5. de favoriser les programmes d'échange et la mobilité générale des professeurs et des étudiants, notamment en adoptant une approche constructive des restrictions en matière de visas;

12.6. de continuer à encourager la réforme de l'enseignement supérieur en vue d'élever le niveau de celui-ci, de garantir l'autonomie de l'université, d'éradiquer la corruption et d'intégrer l'université de Pristina dans le Processus de Bologne;

12.7. de promouvoir une politique d'équité dans la scolarité des enfants kosovars en vue de combler le fossé qui sépare les groupes ethniques et de tenir compte des besoins particuliers de l'enseignement des enfants handicapés;

12.8. d'encourager le développement d'initiatives locales en matière d'éducation, notamment de celles qui visent à s'opposer à la pensée ségrégationniste, grâce à un soutien moral et matériel, de sorte que les projets, jusqu'ici isolés, perdent leur caractère exceptionnel;

12.9. de soutenir les organisations de jeunesse et de favoriser, chaque fois que possible, le recours à l'éducation non formelle afin de surmonter les divisions et d'abolir la discrimination.